



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 13/12/2023

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Adhésion à la charte « Zéro déchet plastique »**Décision n° 23 12 10**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Monsieur Alain Michellis, Mesdames Nicole Colombo, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Jean-Marc Rancurel par Monsieur Donadey, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Armand Gasiglia par Madame Nicole Colombo, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza, Madame Germaine Millo par Monsieur Serge Castan

Absent : Monsieur Michel Lottier

Monsieur Serge Castan a été nommé secrétaire de séance

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, rappelle que, dans le cadre du Contrat d'objectifs signé avec la Région Provence Alpes Côte d'Azur, la CCPP s'est engagée à honorer plusieurs actions dont l'adhésion à la charte « Zéro déchet plastique ».

Celle-ci reposant sur trois axes d'engagements :

- Sensibiliser à la réduction des déchets plastiques
- Mettre en œuvre une utilisation raisonnée des matières plastiques
- Gérer et valoriser les déchets plastiques

La collectivité devra transmettre un plan d'action associé sous trois mois à compter de la signature de la présente charte et procéder à un bilan à N+2.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

-Autorise le Président à adhérer à la charte « Zéro déchet plastique » proposée par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 28

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
S. CASTAN**

**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS INTERCOMMUNALITES

Chaque année, des millions de tonnes de matières plastiques finissent en mer Méditerranée ce qui en fait l'une des mers les plus polluées au monde. Outre les impacts sur les citoyens (cadre de vie, santé, tourisme, paysage, etc.), l'accumulation des déchets plastiques dans les milieux naturels impacte fortement la biodiversité et participe au changement climatique. En signant la présente charte, les collectivités et les intercommunalités s'engagent aux côtés de la Région Sud à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre, à préserver les milieux et à contribuer au bien-être et à la santé des habitants. Pour vous accompagner dans votre démarche, l'animation de la charte « zéro déchet plastique » a été confiée à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) Provence-Alpes-Côte d'Azur.

LES 3 AXES D'ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE

1. SENSIBILISER A LA REDUCTION DES DECHETS PLASTIQUES

- Sensibiliser les différentes parties prenantes du territoire : les élus, les agents, les citoyens, les scolaires, etc.
- Les intercommunalités s'engagent à sensibiliser les communes de leur territoire au « zéro déchet plastique »
- Organiser ou participer à des opérations de ramassage des déchets plastiques dans les milieux naturels

2. METTRE EN ŒUVRE UNE UTILISATION RAISONNEE DES MATIERES PLASTIQUES

- Adopter une politique d'achat « zéro déchet plastique » favorisant les alternatives aux plastiques et les matières recyclées et recyclables lorsque l'usage du plastique est à privilégier
- Supprimer l'utilisation des plastiques à usage unique et privilégier les alternatives réutilisables

3. GERER ET VALORISER LES DECHETS PLASTIQUES

- Réaliser un état des lieux des déchets plastiques produits dans la collectivité/intercommunalité
- Optimiser le système de tri et de collecte des déchets plastiques en interne et sur le territoire
- Favoriser la réutilisation et la réparation des objets plastiques usagés

Modalités générales

- Désigner deux référents (un élu et un agent) et participer à la dynamique de la communauté d'acteurs signataires
- Transmettre le plan d'actions dans les 3 mois suivants la signature de la Charte auprès de la Région et de l'ARBE
- Evaluer et transmettre les résultats de mise en œuvre auprès de la Région et de l'ARBE deux ans après la signature de la Charte

La collectivité / L'intercommunalité (Nom)
représentée par (Nom, Prénom, Fonction)
s'engage à contribuer à la Charte « Sud Zéro déchet plastique » par le respect des prescriptions ci-dessus.

Le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Fait à Marseille, le.....

Le Signataire

Fait à.....